

REVVeries

Tirage papier : 1000 exemplaires

+ diffusion par courrier électronique & site Internet

Octobre 2018

Roulons En Ville à Vélo



Roulons En Ville à Vélo
Maison du Vélo
1 rue Michel Servet
26000 VALENCE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION
www.revvalence.org - 09 80 91 94 97
Permanences & horaires : voir page 15



REVV est membre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, et participe à son fonctionnement

LE MOT DU PRESIDENT

L'annonce du Plan National Vélo, attendue depuis juin, est enfin arrivée, présenté par le Premier ministre à Angers le 14 septembre dernier.

L'état reconnaît enfin son rôle, du moins pour aider les collectivités locales à impulser de vraies politiques cyclables. Parmi les mesures on trouve un plan d'aide au financement des infrastructures cyclables à hauteur de 50 millions d'euros par an, l'apprentissage du vélo au collège, le forfait mobilité pour encourager les salariés du public et du privé, le marquage contre le vol obligatoire, la généralisation des doubles sens cyclables aux voies limitées à 50 km/h, l'obligation des sas vélos aux feux, etc.

Ce plan est le fruit de la mobilisation des associations du réseau FUB notamment grâce au baromètre vélo, enquête nationale qui a reçu 113 000 réponses et qui a montré l'attente des français en la matière. Il marque un tournant, même si l'on pouvait en attendre plus. Les associations doivent néanmoins rester vigilantes, pour que ce plan se traduise dans les faits par des lois et des décrets d'application.

En attendant les effets visibles du plan vélo, REVV continue son chemin pour faire avancer le vélo sur Valence et son agglomération, avec des actions toujours aussi multiples et variées comme en témoigne ce nouveau numéro du REVVeries.

Nicolas

Nous remercions les élus présents à l'AG :

Agnès Quentin Nodin	6 ^{ème} adjointe au maire de Saint-Péray
Jany Riffard	Adjointe au maire de Guilherand-Granges 2 ^{ème} vice-présidente de VRD ,
Jean-Luc Chaumont	Conseiller municipal de Valence 1 ^{er} vice-président de VRD
Louis Penot	Suppléant de la députée Mireille Clapot Conseiller municipal de Valence
Gaetan Menozzi	Adjoint au maire de Bourg-lès-Valence
Dominique Bergerioux	Conseiller municipal de Bourg-lès-Valence



Quelques brèves

Record battu :

Début juin REVV a marqué 49 vélos chez Thalès. Nous n'en avons jamais marqué autant en une demi-journée !

Voir page 3

Qui a dit : "Un cycliste est un désastre pour l'économie ?"

Il n'achète pas de voiture et ne contracte pas de crédits pour elle. Il n'achète pas d'essence. Il n'emmène pas sa voiture au garage pour l'entretien. Il ne paie pas d'assurance. Il ne paie pas le stationnement. Il n'est pas obèse. En plus, il est en bonne santé. Bon sang ! L'économie n'a pas besoin de personnes en bonne santé. Elles n'achètent pas de médicaments et ne vont pas chez le médecin.

D'après Rue de l'Avenir.

Numéro vert :

Un adhérent Pierre P. nous signale le numéro vert :

08 00 26 00 00

qui permet de signaler un problème de voirie à la mairie de Valence. Pierre souligne la réactivité des services de la Ville.

(suite des brèves en page 13)

Remerciements

Ont contribué à ce numéro :

Nicolas, Claire, Paul, Lucien, Pascale, Paul, Jean, Albert, Pascale, Patricia, Erika, Monique, Max, Jean-Luc et bien d'autres...

Mise en page : Jean-Michel

Ce journal est entièrement conçu, rédigé et réalisé par des bénévoles :

N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Contact : Redaction.REVVeries@gmail.com

Mentions légales

Abonnements : l'abonnement au présent bulletin REVVeries est inclus dans l'adhésion annuelle à l'association REVV.

Adhésions : voir page 15

REVV - Roulons En Ville à Vélo - Association loi 1901
1 rue Michel SERVET - 26000 VALENCE - Téléphone : 09 80 91 94 97
www.revv-valence.org

AU SOMMAIRE :

LE MOT DU PRESIDENT	1
Quelques brèves.....	2
Remerciements.....	2
Mentions légales.....	2
Bourg-lès-Valence	3
Valence.....	3
S.O.S. sas vélos	4
Parcours Jouvét-Epervière	5
Balisage ViaRhôna	5
La Diecyclette	5
Trajets domicile-travail à vélo	6
Fourrière et vélos volés	6
Peut-on rouler n'importe où... ?	6
Voir... et surtout être vu !	6
CREST avec VDV.....	7
Des pignons, des plateaux et le développement !	8
La place Manouchian à Valence transformée en parking à ciel ouvert..	8
Un chercheur analyse le vélo et les cyclistes	9
Nos jeunes diplômés ont du talent.....	9
Une piste cyclable est-elle obligatoire ?.....	9
La Fête de l'Epervière.....	10
Plan pour la mobilité propre	10
Dolce Via	10
De Sainte Anne jusqu'à la mer	11
EuroVéloDrôme	12
Alternatiba	12
Les brèves (suite de la page 2).....	13
Week-end des 16 et 17 juin	14
INFOS PRATIQUES REVV	15
Les services REVV	15
Bulletin d'adhésion.....	15
Yasuo	16
AGENDA DES PROCHAINES BALADES REVV	16

Vous avez vu quelque chose dans votre commune qui va intéresser les cyclistes REVVeurs ?

N'hésitez pas à envoyer un petit article avec si possible quelques photos !

Redaction.REVVeries@gmail.com

N'oubliez surtout pas de nous signaler **les bonnes nouvelles** : améliorations de voirie, nouveaux équipements, signalisation, etc.

Bourg-lès-Valence

Rue Jean Bart : des projets d'aménagements pour apaiser le trafic, pour le plus grand bien des piétons, des cyclistes... et des commerces !

La rue Jean Bart qui longe l'autoroute A7 sur 1,7 km dans le quartier des Chirouzes à Bourg-lès-Valence est une rue traversant une zone à vocation résidentielle qui subit un intense trafic automobile générateur de nuisances et d'insécurité, notamment dans sa partie sud au niveau de commerces.

Suite aux plaintes récurrentes des riverains, la mairie a décidé de prendre des mesures pour apaiser le trafic. La ville propose de créer une zone 30 au sud de la rue d'Alsace Lorraine, avec des ralentisseurs et des chicanes. Ces chicanes seraient créées grâce à 4 places de stationnement en carré (2 fois 2 places de front) sur le bord de la rue.

Cet aménagement original, déjà expérimenté en Suisse, offre l'avantage de conserver le stationnement pour les commerces.

Dans le cadre de la concertation avec les associations et les habitants, REVV a attiré l'attention sur la gêne occasionnée pour les piétons et sur le risque de portières pour les cyclistes. Un tracé au sol est nécessaire pour inciter les cyclistes à ne pas frôler les voitures garées.

La ville indique que cet aménagement sera expérimenté pendant 6 mois avant d'être pérennisé.

Lors de la réunion publique le 28 juin le projet a été bien accueilli par les riverains, mis à part quelques réactions anecdotiques, ce qui montre une fois de plus que la population attend des mesures pour limiter la vitesse des automobiles et réduire le volume du trafic dans les zones résidentielles.

Valence

Pont Mistral : une belle réalisation... qui se termine mal !

Le pont Mistral : deux pas en avant, un pas en arrière... Nous avons salué récemment la réfection de la chaussée du Pont Mistral qui a permis d'augmenter légèrement la largeur des bandes cyclables. Toutefois, nous ne pouvons que regretter l'interruption de la bande cyclable à l'extrémité de la descente côté Parc Jouvét qui oblige les cyclistes à rouler sur le trottoir et à marquer l'arrêt !



A noter que le marquage au sol avant de s'engager sur le trottoir n'est pas particulièrement explicite : nous avons vu plusieurs cyclistes hésiter avant de s'engager sur le trottoir, alors que les cyclistes avertis évitent sans hésitation cet aménagement inadapté. Sur cette question, la position de REVV est claire : la place des vélos n'est pas sur le trottoir !

Marquage de vélos chez Thales à Valence

Record battu : une opération de marquage a été réalisée début juin par REVV chez Thalès à Valence. Elle s'est traduite par le marquage de 49 vélos ! Nous n'en avons jamais marqué autant en une demi-journée !



Le marquage peut jouer un rôle dissuasif contre le vol des vélos, puisque la revende de ceux-ci sera alors beaucoup plus difficile, mais il permet surtout la restitution du vélo à son propriétaire après un vol : en effet, de nombreux vélos sont abandonnés peu de temps après leur vol, et récupérés par la fourrière qui n'a aucun moyen d'en identifier le propriétaire si le vélo n'est pas marqué.

Rappelons que tous les adhérents de REVV bénéficient d'un marquage gratuit de leur vélo, qu'ils peuvent venir faire réaliser à la maison du vélo (il est recommandé de prévenir auparavant pour s'assurer de la disponibilité de la machine et d'un opérateur)

S.O.S. sas vélos

Une émission sur France 2 sur le non-respect de nombreux équipements cyclables par certains automobilistes et autres conducteurs de 2 roues à moteur. Les réactions d'un REVVeur.

Cela commençait bien, on y voyait dénoncé les pratiques barbares de certains automobilistes (et scootéristes) qui n'hésitaient pas à remonter les berges de la Seine sur la voie cyclable par exemple. Un peu plus loin on voyait les membres de l'association parisienne « Paris en selle » qui éjectaient les automobilistes et surtout les scooters, des bandes et pistes cyclables. Là nous commençons à nous poser la question : que fait la police ? Rien !!!



A Paris, où je me rends fréquemment, j'ai pu constater qu'au fil des années les voies bus/vélos étaient devenues des voies bus/scooters. Or je n'ai jamais vu aucun représentant des autorités intervenir. Au passage je pose la question à tous nos lecteurs de la région valentinoise : avez-vous déjà vu un automobiliste arrêté sur une bande cyclable, ou un sas vélos, se faire verbaliser ???

Où cela devenait glauque, c'est qu'un peu plus loin dans l'émission, on voyait la police de Strasbourg (1ère ville cyclable de France) arrêter et parfois verbaliser des cyclistes grillant des feux rouges. Loin de moi l'idée de dénoncer ces actes policiers. A REVV nous avons toujours encouragé nos adhérents à respecter le code de la route, qui a d'ailleurs évolué pour favoriser la pratique du vélo urbain (tourner à droite, va tout droit, doubles sens cyclables en zone 30, ...) et nous dénonçons les pratiques parfois suicidaires de certains cyclistes.

Mais ce qui était choquant dans cette émission, c'était le « deux poids - deux mesures » qui apparaissait clairement : d'un côté des cyclistes obligés de faire la police pour garder des bandes cyclables libres de véhicule à moteur et de l'autre côté des cyclistes verbalisés.

Heureusement, un peu plus loin on voyait une cycliste expliquer qu'en l'absence de sas vélo, elle avait eu les jambes écrasées par les roues avant d'un bus tournant à droite au passage d'un feu au vert. Elle ne devait la vie qu'aux cris poussés par les passants. Cet exemple, associé au cas malheureux de cette assistante parlementaire tuée à vélo par un camion en avril dernier devant l'Assemblée, était judicieusement utilisé pour mettre en évidence la nécessité de développer rapidement la mise en place de sas vélos :

« espace réservé aux cyclistes situé entre la ligne d'arrêt et le feu il permet aux cyclistes de venir se placer devant les véhicules à l'arrêt. Dans les carrefours où des véhicules tournent à droite il doit permettre aux conducteurs, en particulier ceux des bus ou des camions, de voir les cyclistes et de leur laisser le temps de franchir le carrefour avant de tourner. Lorsque les cyclistes sont amenés à tourner à gauche, il leur permet, au feu rouge, de se positionner à gauche de la voie ».

Encore faut-il que ceux-ci soient respectés par les automobilistes, ce qui n'est pas toujours le cas, loin de là. Enfin cette émission se terminait de façon plutôt lamentable puisqu'on y voyait la blonde et charmante chroniqueuse cycliste de France Télévision, ex cycliste professionnelle, répondre à la subtile question du reporter « est ce que vous conseillerez à vos futurs enfants d'embrasser la même carrière que vous ? », par tout un aussi subtil « non le vélo est devenu trop dangereux ». Pas de quoi encourager nos concitoyens à troquer au quotidien leurs véhicules à moteur pour le vélo !

Heureusement les statistiques démontrent que malgré tous ces signaux négatifs la pratique du vélo, sous toutes ses formes, progresse. Pour conclure par une boutade et si je n'avais pas peur de me faire Weinsteiniser, je dirais bien que ce jour-là sur France 2, ce n'était pas la soirée des blondes !



Parcours Juvet-Epervière

Le parcours Juvet-Epervière pour piétons, joggers et cyclistes, constitue un bel itinéraire qui relie 4 parcs de Valence : Juvet, Trinitaires, Valensolles, Epervière.



Nous saluons la réalisation de ce parcours tel que voulu par M. Daragon, maire de Valence, et nous avons fait part de notre satisfaction lors de son inauguration en juin dernier. Il reste cependant perfectible pour les cyclistes.

Aussi proposons-nous les améliorations suivantes :

Le tourniquet à l'entrée Nord des Trinitaires est un obstacle pour les vélos avec ou sans remorque, les fauteuils roulants et les poussettes. Il doit être supprimé. Il pourra être remplacé par un simple potelet au centre de la voie pour en limiter l'accès. Les « chicanes vélos » sont trop sévères et obligent la plupart des cyclistes à mettre pied à terre.

Notons en préalable que le « filtrage physique » est impossible sachant que le gabarit d'un cyclomoteur est similaire à celui d'un vélo avec sacoches. On peut ajouter qu'il n'est pas raisonnable pour interdire l'accès à quelques

contrevenants de pénaliser l'ensemble des usagers. Rappelons qu'il s'agit plus de dissuader que d'empêcher



réellement les intrusions illicites.

La signalisation est par endroit insuffisante : les pancartes « Parcours Juvet- Épervière » sont peu lisibles lors des changements de direction ; la traversée du Bd de Crussol n'est pas marquée au sol ; absence de sas vélos aux feux.

Les dispositifs anti-accès motorisés définis par le CEREMA

Le CEREMA, qui définit les règles de l'art en matière d'aménagements cyclables (cf. notamment la fiche vélo N°36), stigmatise les dispositifs anti-accès motorisés contraignants et dangereux, tel que celui utilisé à l'entrée Nord du Parc des Trinitaires (chicane basculante). Il préconise des potelets, munis de bandeaux réfléchissants pour améliorer leur visibilité. Généralement un unique potelet central, éventuellement basculant en cas de choc.

Le CEREMA préconise également l'usage de deux semi-barrières décalées à une certaine distance (et non pas des barrières triples) en sorte de ne pas obliger les cyclistes à mettre pied à terre.

Balisage ViaRhôna

En attendant la nouvelle passerelle et le nouveau tracé (par le vieux bourg et la basse-ville à confirmer), Valence, Bourg-lès-Valence et le conseil départemental ont d'un commun accord décidé de compléter la signalétique de la ViaRhôna en ville par des panneaux plus visibles que ceux imposés par la charte de la ViaRhôna. En effet celle-ci impose des panneaux relativement petits et peu visibles en ville où ils côtoient de nombreux panneaux de grandes tailles. Les nouveaux panneaux installés depuis cet automne, sur le modèle de ceux de la Drôme à vélo, sont nettement plus visibles. Un marquage au sol plus « dynamique » pourrait également compléter la signalisation pour éviter que nombre de cyclistes empruntant la ViaRhôna ne se perdent en ville !

La Diecyclette

Le 22 septembre 2018, sur le thème des bulles, sur l'aire de Meyrosse !

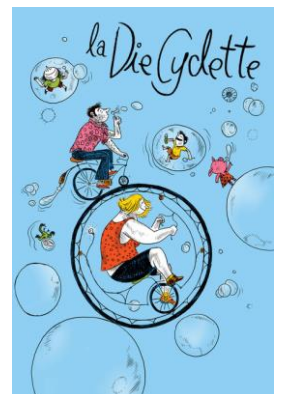
C'était la fête de 11h à 19 h. On a pu s'essayer à de nombreuses animations : Atelier à bulles de savon et initiation trial VTT ; Assiettes végétariennes et menu enfant ; Essais de vélos rigolos et délirants par la compagnie ZIGANIME ; Atelier à bulles BD animées ; initiation Bike Polo ; œuvre collective vél'art ; Véloparade ; Rencontre "Vis ma vie de champion" ; les 12 travaux de BRICOLO & MECANO ; Apéro musical avec le groupe "Doce de samba et la roda des agités". la compagnie ZIGANIME.

Et en continu : Bourse au vélo ; Atelier participatif ; La recyclette (don de livres) ; Manège à pédales ; Atelier confection de bijoux en chambre à air ; Stand sécurité routière ; diagnostic de cyclabilité du Diois.

La Diecyclette en quelques chiffres :

- ✓ 500 sourires lors du spectacle le samedi soir
- ✓ 5000 jambes qui tournent pendant tout le week-end
- ✓ 15 animations pour grands et petits durant la fête
- ✓ 8632 "drings" de sonnette lors de la véloparade
- ✓ 30 bénévoles mobilisés.

Contact : collectif.velo.diois@gmail.com



Trajets domicile-travail à vélo

Le club des villes et territoires cyclables Fédération des acteurs des plans de mobilité s'engagent pour encourager l'usage du vélo dans les trajets domicile-travail.

Alors qu'en 2015 seulement 2 % des actifs ayant un emploi vont travailler à vélo (Chiffres de l'Insee), l'obligation faite aux entreprises de plus de 100 salariés de se doter d'un plan de mobilité depuis le 1er janvier 2018 devrait permettre une nouvelle dynamique pour développer l'usage du vélo dans la mobilité du quotidien.

La mobilité domicile-travail demeurant très structurante dans notre mobilité du quotidien, les employeurs ont un rôle majeur aux côtés des collectivités dans le développement du vélo.

Denis Cheissoux journaliste (CO2 mon amour le 14 avril 2018) a déposé une demande pour que son employeur équipe la Maison de la Radio d'un parc vélos !

Fourrière et vélos volés

Suite à une demande de longue date auprès de la Ville de Valence, REVV a pu rencontrer la personne responsable des objets trouvés à Valence. Cet échange a été très instructif des deux côtés. Il a permis de rappeler l'intérêt du marquage Bicycode pour les vélos retrouvés suite à un vol.

Les vélos volés retrouvés ne sont plus gérés par la fourrière, mais par la police municipale. Les vélos sont gardés 1 an. Ensuite, les vélos en bon état sont remis au service des domaines qui les vend par lot aux enchères. Les vélos non entiers sont remis à REVV pour réparation et remise en circulation (convention existante à cet effet entre REVV et la ville de Valence).

Chaque demande d'objet trouvé est enregistrée avec les coordonnées de la personne, ce qui permet de la contacter si le vélo volé est retrouvé par la suite. Les cyclistes ne sont pas au courant de la démarche à suivre en cas de vol pour espérer retrouver son vélo : personne ne leur indique qu'il faut aller aux objets trouvés de la zone pour faire enregistrer une demande.

NB : Si le vélo est marqué Bicycode la police municipale est en mesure de retrouver le propriétaire grâce à la base de données sur le site www.bicycode.org

Peut-on rouler n'importe où... ?

Peut-on rouler n'importe où avec des rollers, un skateboard ou une trottinette ?

Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes (sans moteur) sont considérés comme des piétons, aussi ils doivent rouler sur le trottoir. L'utilisateur d'un fauteuil roulant est également assimilé à un piéton. Les engins de déplacements électriques (hoverboard, gyropodes, mono-roue, trottinette électrique) ne sont que tolérés sur les trottoirs.

Sur le trottoir tous ces engins doivent rouler à allure modérée soit moins de 6 km/h.

Nota : la plupart des vélos sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée. Cependant un vélo de petite taille utilisé par un enfant de moins de 8 ans n'est pas considéré comme un véhicule. Son utilisateur est assimilé à un piéton.

Dans tous les cas le maire peut interdire l'usage des engins à roulettes sur tout ou partie du territoire de sa commune, en fonction des circonstances locales.

Cf. : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F308>



Voir... et surtout être vu !

Ce n'est pas un scoop : les cyclistes sont aussi (presque tous) des automobilistes. Et qui de nous n'a pas sursauté, juré et donné un brusque coup de volant pour éviter un vélo non éclairé la nuit ? Pas de discussion : rouler sans lumière à bicyclette est follement dangereux, pas tant pour repérer de son modeste phare les nids de poule mais surtout pour **être vu et sauver sa peau !**

Ça tombe bien, la loi exige deux types de dispositifs sur une bicyclette :

- ✓ L'éclairage actif, consistant en un « phare » avant à lumière blanche ou jaune, et un feu rouge arrière. Vendre un vélo non équipé est aujourd'hui illégal. Ces lumières sont fournies par la traditionnelle « dynamo » roulant contre le pneu, par des piles ou batteries (attention à leur charge et à la fragilité de ces boîtiers !!!) ou encore, solution idéale, par une dynamo de moyeu sur la roue avant.
- ✓ Mais aussi, on le sait moins, par un éclairage dit « passif », qui réfléchit la lumière des phares des autres véhicules. De tels réflecteurs sont obligatoires sur les 4 côtés du vélo et sous les pédales. Blanc à l'avant, rouge à l'arrière et oranges sur les côtés et sur les pédales, ils sont très efficaces et jamais en panne ! Des compléments, comme des bâtonnets réfléchissants clipsés sur les rayons ou des peintures réfléchissantes sur les pneus ont un effet spectaculaire.

En outre, il est obligatoire, de revêtir un gilet réfléchissant la nuit hors agglomération. Tous ces dispositifs sont disponibles chez les vélocistes ou les grandes surfaces.

Voir c'est bien, être vu c'est capital !

Paul Michalon

CREST avec VDV

Rencontre Vélo Dans la Ville, municipalité et CCCPS



Depuis longtemps l'association **VDV** (Vélo dans la ville) sollicitait la **municipalité de Crest** pour effectuer un tour de ville à vélo. Celui-ci a été fait, avec également Mme Aspe de la **CCCPS** (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans), le 27 juin dernier.

Objectifs : voir sur le terrain l'état de la cyclabilité, repérer l'itinéraire de la future « VéloDrome » sur la commune de Crest et faire le point sur les aménagements prévus.

Le constat de la circulation sur les axes principaux :

- Les autos « serrent » les cyclistes, parfois à moins de 30 cm ... et les vélos doivent parfois faire des écarts pour éviter des trous, des végétations de riverains.
- Avenue Félix Rozier, rue Jean Jaurès, et ailleurs en ville, le marquage de la soi-disant « bande cyclable » est trop étroit. Cela est insécurisant car les motorisés se sentent « chez eux » de l'autre côté du marquage et ne laissent pas le mètre réglementaire entre le cycliste et le véhicule dépassant. Ce type de marquage ne correspond en rien à un « aménagement cyclable » et leur figuration comme tel sur le site web de la mairie est abusif. VDV demande que le site soit actualisé.
- Au pont de la Loziere : rétrécissement dangereux de la chaussée. Un réaménagement, avec passerelle piétons et bande cyclables est en attente.

Nous empruntons l'itinéraire de la VéloDrome dont les travaux doivent commencer en septembre. La première tranche, de Crest (Saleine) jusqu'à la sortie de la D164B sur la D93 (Aubenasson-Saillans) doit être finie au 31/12. La suite du tracé n'est pas encore définie.

Sur la commune de Crest, les travaux vont surtout concerner la création du chemin sous le pont de la déviation et le long de la Saleine (à l'ouest), et (à l'est) la création du chemin reliant le chemin des haras à la commune de Aouste, le long de la voie ferrée. Pour le reste, l'itinéraire sera identifié par la signalétique.

Pont Mistral côté sud : Il y aura un plateau traversant entre l'Octroi et les prises électriques autos. Les places parking auto en bord de Drome seront supprimées près du pont, remplacées par des aménagements (arceaux de garage vélo).

Nous insistons sur la nécessité de faire un bon accueil aux cyclistes par une « station d'accueil », comprenant eau, air (gonfleur), kit d'outil, prises de recharges de VAE, infos touristiques.

D'autres sujets ont été abordés avec la mairie, et après la réunion nous faisons visiter le local « **garage à vélo** » près de l'église que VDV loue, aménage et gère. D'une capacité de 11 places, il est apprécié des habitants du centre ancien, il y a une liste d'attente pour l'utiliser. Les contrats sont à l'année, pour 60 euros. Nous estimons qu'il y a utilité et nécessité de 2 autres garages comme celui-ci dans le centre ancien, un plus à l'est et un autre plus à l'ouest.

Jean Prats

Compte-rendu complet sur www.velo-ville-crest.fr

Agenda VDV, à suivre sur le site internet :

29/08, 08/09, 18/09 et AG annuelle le 02/10/18.



Des pignons, des plateaux et le développement !

Changer de vitesse, comment ça marche ? Pour la plupart d'entre nous cela relève de l'évidence. Mais pour certain.e.s, quelques explications ne sont pas superflues. Si c'est votre cas, laissez-vous guider...

Sur tous les types de vélos on peut trouver de 1 à 3 "plateaux" et jusqu'à 12 "pignons". L'ensemble des pignons, sans la "roue libre", est aujourd'hui rassemblé dans une "cassette". Mais soyons clair : pignons et plateaux sont des objets de même nature et seules leurs tailles relatives les différencient, les plateaux étant généralement d'un diamètre supérieur. Pour autant il y a des contre-exemples, sur certains VTT le plus grand pignon peut être d'un diamètre supérieur à celui du petit plateau ! C'est donc la position qui détermine l'appellation. Au niveau du pédalier il s'agit de plateaux, et sur l'axe de la roue AR - la roue motrice - il s'agit de pignons. Les deux appartiennent à la famille des "engrenages", mais des engrenages un peu particuliers qui engrènent par l'intermédiaire d'une chaîne. La denture de la chaîne, des plateaux et des pignons est caractérisée par le "pas" ou la distance entre 2 dents.

Contrairement aux engrenages pour lesquels il existe une infinité de pas (ou modules) de toutes tailles, comme par exemple les petits rouages d'une montre ou à l'opposé les énormes engrenages d'un réducteur d'éolienne, sur une chaîne de vélo ce pas est unique. Il a pour valeur 12,7 mm (1/2 pouce) pour tous les types de vélos et quelle que soit la charge à transmettre, vélo d'enfant ou VTT professionnel.

L'ensemble pédalier-plateau-chaîne-pignons constitue la cinématique d'entraînement de la roue AR qui détermine le "développement" soit la distance parcourue par le vélo à chaque tour de pédale. La vitesse finale est le produit de ce développement par la fréquence de pédalage.

Sur un vélo de ville ou un vélo de route les roues ont généralement un diamètre de 0,70 m, soit une circonférence de 2,20 m. Si le plateau et le pignon sont identiques (même nombre de dents), un tour du pédalier entraîne un tour de la roue arrière soit une distance parcourue de 2,20 m. : un développement tout à fait insuffisant sur le plat, le cycliste ayant le sentiment de pédaler dans le vide sans avancer ! Il est donc nécessaire d'augmenter la vitesse de rotation de la roue avec un plateau plus grand que le pignon : avec par exemple un plateau de 42 dents et un pignon de 18, on obtient un développement de 5,13 m.

Le développement et donc la vitesse peuvent être modifiés, au moyen de deux dérailleurs, AV au niveau du pédalier et AR sur la roue postérieure pour choisir le couple plateau-pignon le mieux adapté aux circonstances. Il varie grosso modo de 2 à 8 mètres. Les manettes sont aujourd'hui disposées de chaque côté du guidon et munies de dispositifs d'indexage qui facilitent leur utilisation. Et pour les amateurs comme pour les professionnels il en existe aujourd'hui à commande électrique !

Les petits développements permettent de gravir les côtes et les plus grands sont utilisés dans les descentes. D'autres paramètres influent également, comme l'état de la chaussée, le gonflage des pneus, la masse globale transportée, le vent et l'aérodynamisme dont l'importance croît très vite au de-là de 20 km/h. A comparer sur ce dernier point l'allure du facteur de Jacques Tati à faible vitesse, droit sur son vélo, avec celle des coureurs dans la descente d'un col, collés au cadre pour diminuer la résistance aérodynamique.

Cependant pour faire le tour du problème dans le choix du développement, il faut encore considérer deux autres paramètres, physiologiques ceux-là, qui concernent la puissance mécanique fournie par le cycliste et la fréquence de pédalage. La vitesse de rotation des pédales d'un cycliste urbain est généralement de l'ordre de 1 tour par seconde ou 60 t/mn, ce qui avec le développement ci-dessus de 5,13 m détermine une vitesse moyenne en ville de 18,5 km/h et une puissance mécanique utile de l'ordre de 75 W.

LA

La place Manouchian à Valence transformée en parking à ciel ouvert

La place Manouchian, située sur au-dessus d'un parking sous-terrain et entourée d'immeubles reconstruits à la va vite après les bombardements de 1944, pâtissait il est vrai d'un cadre assez peu bucolique.

Cependant, située tout à côté du vieux centre de Valence, **elle** aurait mérité d'être réaménagée, **avec un peu plus d'espace vert** pour apporter un peu d'oxygène **et d'attractivité, mais la Ville de Valence en a décidé tout autrement** puisqu'elle va **la transformer en un parking (payant)** en surface !

Cette décision est difficilement compréhensible à l'heure de la reconquête des villes envahies par l'automobile. **Dans les années 50 à 70, l'hégémonie de l'automobile a progressivement entraîné la mort des petits commerces en centre-ville, l'automobiliste préférant toujours les zones commerciales devenues surabondantes** en périphérie.

Cependant, depuis la fin des années 80, on **commence à voir de plus en plus** de places, autrefois transformées en parkings hideux, **être de nouveau libérées** de l'emprise automobile. **Les piétons et les cyclistes, si on leur donne la possibilité de circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, préfèrent faire leurs achats à proximité de chez eux plutôt que de devoir prendre la voiture et de sortir de la ville. Ce n'est pas pour rien que l'on voit revenir en centre-ville des chaînes de mini-supermarchés, comme Franprix, Carrefour Market, etc.**

La ville de Valence a fait le choix inverse ! C'est d'autant plus incompréhensible que l'offre en parking sous-terrain à Valence est pléthorique et que les taux d'occupation sont très loin de 100 %.

Ce n'est pas en attirant les voitures en ville qu'on fera renaître les centres-villes, cela ne fera que dissuader les citadins de circuler à pied ou à vélo et même d'habiter en centre-ville à cause des nuisances !

Un chercheur analyse le vélo et les cyclistes

Frédéric Héran, maître de conférences en économie des transports et urbaniste à l'Université de Lille 1 :

« **Le Retour de la bicyclette** ».

- **Les nouveaux cyclistes**

Cf. Les Inrocks n°1180 dossier spécial "Le vélo est l'avenir du monde". <https://frama.link/KfdPWa92>.

« Les nouveaux cyclistes : ce ne sont pas les automobilistes qui se mettent au vélo. Ils sont d'abord en moyenne à 45% des piétons, à 45% des usagers des transports publics, et à 10% des automobilistes. C'est l'argument santé, puis l'argument économique qui pèsent le plus, bien avant l'argument écologique ».

- **Le système vélo :**

<http://fr.forumviesmobiles.org/reperes/systeme-velo-12437>

« Le système vélo est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre ».

- **Les cyclistes ne sont pas civiques ?**

Un reportage d'Envoyé Spécial a stigmatisé l'incivilité des cyclistes qui brûlent les feux. Un élément de réponse : Les carrefours à feux, les obstacles en tout genre et l'absence de continuité des aménagements cyclables !

Évidemment les cyclistes n'en peuvent plus, à peine le temps de démarrer à la force des mollets, ils doivent déjà s'arrêter ! Ça ne les excuse pas pour autant, mais ça peut expliquer leur énervement.

Nos jeunes diplômés ont du talent

K-Ryole, une remorque "intelligente" pour vélo

Une remorque primée par les Talents du Vélo 2018 décernés par le CVTC.

K-Ryole s'attelle derrière n'importe quel vélo, classique ou électrique, en quelques secondes : grâce à ses capteurs, ses deux moteurs électriques et à ses algorithmes embarqués, l'effort entre la remorque et le vélo reste nul à tout instant et en toutes circonstances, sans aucune action du cycliste.

K-Ryole permet ainsi de transporter jusqu'à 250 kilos de manière imperceptible pour le cycliste.



Une trottinette-chariot pour urbain pressé

Tout juste diplômé de l'Ecole des mines de Douai, Robin Braem obtient le Prix de la mobilité « Le Monde »-Smart Cities, avec son engin électrique multifonction.

Dans sa tête de matheux, une idée avait germé au cours de ses deux années de classe préparatoire scientifique à Lille. Robin Braem avait alors découvert l'une des contraintes de l'indépendance : faire ses courses le soir entre le lycée et son domicile à bicyclette. Stationner le vélo, le cadénasser, faire son marché, puis accrocher des sacs de provisions au guidon gênant le retour... « Le tout devenait une véritable corvée, dit Robin Braem, aujourd'hui âgé de 22 ans. Sans compter qu'une fois, le vélo étant déséquilibré par des sacs lourds, je suis tombé devant ma copine ! »

Inventeur en herbe pragmatique, il a alors imaginé une bicyclette qui se transformerait en chariot, une fois la porte du supermarché franchie, et qui redeviendrait un deux-roues avec panier pour rentrer chez soi. « D'un simple mouvement du pied, je peux amener les roues arrière sous celle de l'avant », démontre Robin Braem.



Le Monde, 7 avril 2017

Une piste cyclable est-elle obligatoire ?

Depuis 1998 le caractère obligatoire d'une piste cyclable doit faire l'objet d'un arrêté municipal et de l'avis du préfet.



Panneau carré C113 : facultative !

Le cycliste peut rouler indifféremment sur la chaussée ou la piste. Nul besoin pour l'automobiliste de montrer du doigt la piste aux cyclistes roulant sur la chaussée.



Panneau rond B22 : obligatoire !

Le cycliste se doit de l'utiliser sous peine d'être verbalisable. Dans beaucoup de cas les panneaux ronds B22 ne sont pas justifiés.

Depuis 2015, il n'est plus nécessaire d'indiquer une piste cyclable non obligatoire par un panneau carré C113. Un simple marquage au sol suffit.

La Fête de l'Epervière

Le 30 juin 2018, cela ne vous dit rien ?



La finale de la coupe du monde de foot ! Et bien non, enfin si, mais un train peut en cacher un autre : la fête de l'Epervière !

Ambiance très conviviale. Le stand REVV plutôt sommaire ne pouvait pas gagner la palme de l'esthétique, mais pour l'accueil et les hôtesse nous avons été encore une fois imbattables !



Plan pour la mobilité propre

Contre la pollution de l'air un plan pour la mobilité propre :

La future LOM « loi sur la mobilité propre et la qualité de l'air » devrait encourager le covoiturage, l'autopartage et permettre la création des ZEF - zones à faibles émissions interdites aux vieux diesels - ce qui devrait permettre de réduire de 12 à 15 % les émissions de gaz polluants et notamment le très toxique dioxyde d'azote NO₂. Quatorze agglomérations sont concernées par la création de ZEF d'ici 2020 dont Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence.

Ce plan d'action est la réponse du gouvernement à la Commission Européenne qui a décidé de poursuivre en justice les Etats membres qui ne respectent pas les normes de qualité de l'air.

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont sanctionnés pour le non-respect des limites fixées pour les émissions de NO₂.

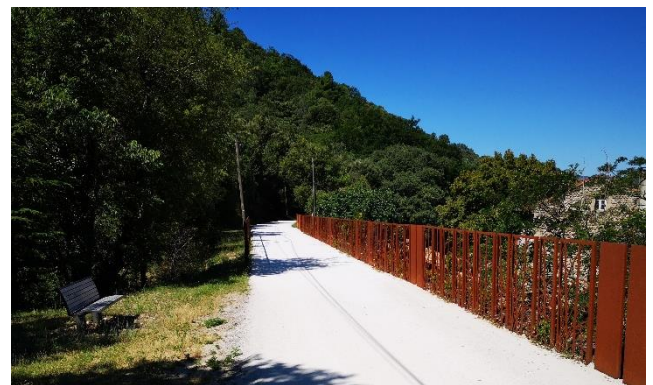
Rappelons que le 15 mai la FUB – Fédération des Usagers de la Bicyclette – et une vingtaine d'associations ont écrit au Premier ministre pour réclamer un plan spécifique vélo :

- créer un fonds national vélo, doté d'au moins 200 millions d'euros par an,
- rendre l'indemnité kilométrique vélo (IKV) obligatoire et plus incitative,
- rétablir un bonus pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE).

Dolce Via

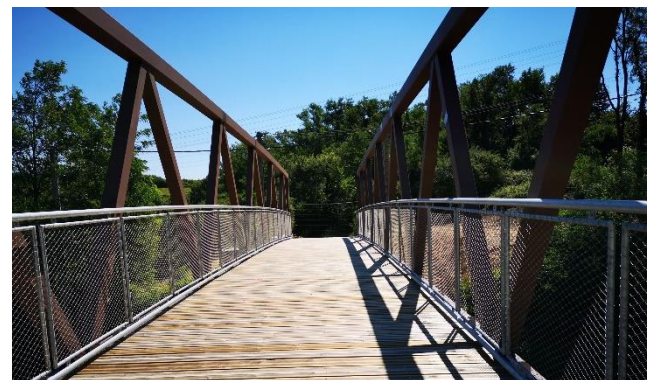
Belles nouveautés sur la Dolce Via !

La Communauté d'agglomération de Privas vient de réaliser un nouveau revêtement de St Fortuna à St Laurent.



De nombreuses parties sont en enrobé très clair et très roulant, d'autres sont encore en gavage concassé très compact. Des bancs ont été installés. C'est un plaisir de retrouver ce parcours.

Une passerelle sur la RN86 est terminée pour raccorder la Dolce Via à la ViaRhôna et rejoindre la Voulte.



Les raccordements devraient également se poursuivre sur le chemin existant de l'ancienne voie ferrée longeant le collège et la rue de Gonnettes pour arriver à l'ancienne gare, au passage à niveau.

Le résultat est un revêtement bien roulant pour une partie et concassé très compact pour l'autre. A l'autre extrémité elle se prolonge vers St Agrève. Pour faciliter l'accès, le car Valence-Le Cheylard prends les vélos.

Pour plus d'information consultez le site www.af3v.org

De Sainte Anne jusqu'à la mer

LES BANANACYCLETTES aux Saintes Marie de la mer. Une classe de 5ème du collège Sainte Anne de Valence s'est lancée dans un projet d'envergure : rejoindre à vélo la mer en suivant la ViaRhôna.

Le défi lancé par leur professeur d'EPS, Pascal MORAND, a été relevé par les élèves ! REVV a participé à l'opération : les élèves sont venus à la Maison du vélo pour les vérifications techniques et quelques REVVeurs(ses) ont participé à l'expédition. Nous avons effectué environ 50 Kms par jour.

Quelques points forts, jour après jour :

Lundi 28 mai 2018 : légère pluie pour le départ, puis orage. Après avoir mangé à La Voulte, un goûter surprise était prévu par le maire de Baix (07). Impossible de camper à Cruas : les emplacements étaient inondés ! Grâce à la mairie et au directeur du camping, l'équipée a mangé à l'abri et dormi au sec.

Mardi 29 Mai : de Cruas à Bourg St Andéol, avec la visite du barrage de Châteauneuf sur Rhône où nous avons visité le barrage. Accueil chaleureux du personnel de la CNR. Très intéressés, les enfants ont eu la chance d'assister au passage d'un bateau.

Mercredi 30 mai : de Bourg St Andéol à Avignon, toujours le vent dans le nez, cailloux, trous et orage ! Mais nous

avons pu une nouvelle fois compter sur la CNR qui, grâce à Daniel, un parent d'élève commercial et tenace, nous a permis de déjeuner à l'abri, dans une salle de réunion. Le dynamisme et le savoir-faire de Pascal ont permis aux grands et petits d'avancer et d'arriver, enfin, avec le soleil en Avignon. Visite du pont et nuit réparatrice en dortoirs.

Jeudi 31 mai : d'Avignon à Arles. Météo difficile au départ mais seul jour sans crevaison ! Arrivée à Arles avec le soleil au super camping « L'Arlésienne » avec piscine, toboggan. En prime restaurant pour tout le monde !

Vendredi 01 juin : d'Arles aux Stes- Maries-de-la-Mer Sortie de la ville d'Arles un peu compliquée avec des crevaisons et un itinéraire difficile à trouver, mais une journée ensoleillée ! Pause repas bien méritée sur le site Ricard : <http://www.mejanes-camarque.fr/>

Les 18 kms restant avant la mer ont été éprouvants en raison de la météo. Grande émotion à l'arrivée tant attendue au Saintes-Maries-de-la-Mer, où une photo témoigne de notre réussite. La plage attend les cyclistes qui se baignent tous en chœur dans une eau excellente et bien mérité ! Le mot de la fin à la petite Marie, épuisée et ruisselante : « maintenant j'ai envie de faire du vélo ! »

Personnellement, j'ai vécu une expérience enrichissante, j'ai beaucoup appris pendant ces 5 jours. Félicitations à Pascal et à toute son équipe. Bravo. A quand la prochaine édition ?

Patricia O.



EuroVéloDrôme

La 1ère édition de l'EuroVéloDrôme s'est déroulée au **Chalon** au nord de Romans, le week-end du 6 au 8 juillet 2018. L'EuroVéloDrôme, c'est la continuité d'EuroVéloGex, et c'est surtout un festival de voyages à vélo où on vient sans voiture.



En résumé : expositions, films/conférences, échanges entre voyageurs, balades à vélo, camping, musiques, repas végétariens, toilettes sèches... Cette première édition a accueilli plus de 140 voyageurs à vélo. Très bonne ambiance !

Nous étions une bonne dizaine de REVVeurs à avoir fait le déplacement à vélo de Valence : 35 à 40 km de jolies petites routes. **Je n'en dis pas plus, venez l'an prochain pour la seconde édition.**



Attention, il faut s'inscrire.

Merci aux organisateurs, Nathalie et Jérôme, qui nous ont accueilli sur leur grand terrain destiné à accueillir festivals et concerts. Avec 2 autres couples ils construisent des habitats écolos.

<http://www.eurovelodrome.org>

Alternatiba

Le  passait à Valence ?

REVV était là !

Alternatiba est un mouvement citoyen de mobilisation sur le dérèglement climatique. Il promeut des initiatives concrètes qui visent à construire une société durable, tout en s'opposant aux projets qui entravent le développement de cette société.

Le dimanche 2 septembre, REVV et une trentaine d'autres associations qui œuvrent concrètement contre le dérèglement climatique, se retrouvaient sous les grands



platanes du parc Jouvet pour attendre l'arrivée de l'étape de ce long (5800 km) et festif périple à travers la France sur des triplettes ou des quadriplettes vertes.

Ce fut l'occasion de présenter REVV à de nombreux visiteurs, de réaliser quelques gravages, de prendre quelques inscriptions mais aussi d'échanger avec les autres associations, en attendant l'arrivée de la vélorution qui accompagnait les cyclistes du tour sur les derniers kilomètres.

A noter que les organisateurs nationaux ont été agréablement surpris par le grand nombre d'associations participantes et de visiteurs de cette étape valentinoise.



A l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Les brèves (suite de la page 2)

Un nouveau logiciel de gestion des adhérents de REVV réalisé ce mois d'août par 16 élèves de l'école Campus Numérique, et financé par la French Tech, Valence Agglo, dans un but pédagogique. Camille Bouvat en est à l'origine. Il a recueilli les doléances du secrétariat de REVV pour rédiger le cahier des charges, et diriger l'écriture des codes par les élèves.

Grenoble : 11ème Université d'été ont eu lieu les 14 et 15 septembre à Autrans. Parmi les discussions : la Loi d'Orientation sur la Mobilité ; le véhicule électrique de demain sera-t-il à l'hydrogène ; les batteries ; le moteur thermique a-t-il dit son dernier mot ? Etc.

Le mardi 6 nov 2018 **le CEREMA et la Ville de Paris** organisent des « Journée d'échanges, Carrefours à feu : vers de nouvelles pratiques pour une ville des mobilités actives. Favoriser les déplacements à pied et à vélo et apaiser la circulation ». <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/velo-amenagements>

A Paris : jusqu'à 600 € de subvention pour l'achat d'un vélo cargo 😊, et 100 € à Lyon 😞



Qu'est-ce qu'un piéton ? Un individu qui se déplace à pied, même s'il tient à la main une poussette, un vélo, un cyclo, une trottinette. Sur fauteuil roulant, il est aussi considéré comme piéton, ainsi que les divers patineurs (rollers, patins à roulette, planche/skate). Ces différents types d'utilisateurs doivent suivre les mêmes règles, sur un espace unique et partagé en ville : le trottoir, et ne pas dépasser 6 km/h.

Un assureur MMA stigmatise les piétons que nous sommes. Ils sont très nombreux à avoir des comportements à risques, par exemple en traversant en dehors des passages qui leur sont destinés.

83 % traversent au feu rouge ; 98 % traversent en dehors des passages piétons ; 73 % utilisent leur téléphone en marchant.

« Téléphoner en marchant..., complètement dangereux et inconscients ces piétons..., ne quitte pas..., je me gare » !

Et le téléphone au volant... ?

Selon l'Observatoire Européen de la Sécurité Routière, en 2015 les collisions avec bus, cars et camions sont

responsables de 14 % des morts à vélo et 42 % des morts de piétons.

Le coût d'une vie, tel qu'établi par des services officiels s'élève à 3 M€. Autrement dit si la généralisation des 80 km/h permet de sauver 400 vies, cela justifierait un investissement de 1200 M€ ! De fait l'investissement réel est certainement très inférieur. Mais il reste à vérifier que la diminution du nombre de tués sur les routes correspond bien aux prévisions.

Rue de l'Avenir fête ses 30 ans d'existence et d'actions les 17 et 18 octobre à Montreuil (93) et Paris sous le titre « 1ères assises de l'espace public ». Le thème retenu est « Vivre et se déplacer dans les territoires ». Les correspondants(es) locaux sont invités à faire connaître leurs points de vue sur les priorités de Rue de l'avenir pour les 3 ans qui viennent. J'invite les REVVeurs(ses) qui veulent s'exprimer à nous contacter.

La ville durable va-t-elle carburger à l'hydrogène ?

Le plan à 100 millions € de Nicolas Hulot mis en route avant son départ suscite beaucoup de questions ! Souhaitons-lui un meilleur succès que la « route photovoltaïque » de Ségolène Royal, la précédente Ministre de l'Environnement. Après quelques années d'expérimentation les résultats relevés cet été ne sont pas à la hauteur des prévisions !

Droit dans le mur ?

Parfois, en termes d'aménagements cyclables, on a l'impression d'aller "droit dans le mur" (voir photo ci-dessous à Portes-lès-Valence) !



Week-end des 16 et 17 juin



Une équipée chamarrée !

Cette année, nous avons pédalé jusque dans le Diois :

Fabien, l'œnologue qui accompagnait le groupe, et Frédéric Raspail, caviste à Saillans, nous ont ouvert la porte du vaste monde viticole. Tout un univers de saveurs, soins et passion.

Nous avons les yeux aussi pétillants que la clairette au plaisir de ces découvertes partagées dans une ambiance

très sympathique. Rien de tel que la vigne et le vélo pour souder une équipe !

Voici la 3e édition de la formule weekend avec une nuitée en camping. Formule que nous reconduirons compte tenu de son succès.

Vous ne manquez pas d'être informé(e) !



Pique-nique en bord de Drôme

INFOS PRATIQUES REVV

Les services REVV

Le marquage Bicycode :

Gravage d'un code à 12 chiffres sur le cadre, et inscription à un fichier national qui facilitera sa restitution en cas de vol.

L'atelier vélo libre-service :

Des outillages sont à votre disposition pour les réparations courantes. Nos mécaniciens bénévoles prodiguent leurs conseils.

Vente de pièces détachées :

Pièces bon marché issues du recyclage. Elles sont réservées à vos réparations sur place.

Vente d'équipements de sécurité

Gilets fluos marqués REVV, dispositifs réfléchissants, etc.

Les balades :

Elles sont gratuites (sauf visites facultatives), à la portée de tous et sans inscription.
Consulter l'agenda régulièrement actualisé sur le site REVV.

La Maison du Vélo (MdV) :

Le lieu de rencontre et d'échanges. De la documentation et quelques ouvrages en prêt y sont également disponibles.

La Vélo-école pour les adultes :

Sur inscription et bilan préalable. Gratuité. Deux ou trois sessions annuelles de plusieurs séances réparties sur deux mois.

La C.I.S :

Commission Infrastructures et Sécurité, consacrée à l'amélioration des infrastructures et de la sécurité. Dialogue avec les collectivités.

Réhabilitation de vélos :

REVV redonne une 2^{ème} vie à d'anciens vélos qui lui sont donnés. Ces vélos sont destinés en priorité aux adhérents à revenus modestes.

La Maison du vélo est ouverte :

- les lundis (15h-20h)
- les jeudis (15h-18h)
- 1^{er} samedi du mois (15h-18h)
- 3^e samedi du mois (15h-18h)

Pour plus de précisions
Consultez le site de REVV :

www.revv-valence.org

Bulletin d'adhésion

Nom
Prénom
Date de naissance
Profession

Nom du conjoint (si adhésion familiale)
Prénom
Date de naissance
Profession

Rue
Code postal Ville.....
Téléphone.....
E-mail.....
Date

Participation bénévole aux activités de REVV :

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV, éventuellement après une courte formation : **Oui / Non**

COTISATION	Individuelle	Familiale
Standard	10 €	15 €
Demandeur d'emploi	5 €	10 €
Etudiant	5 €	-----
Dons et soutiens €	

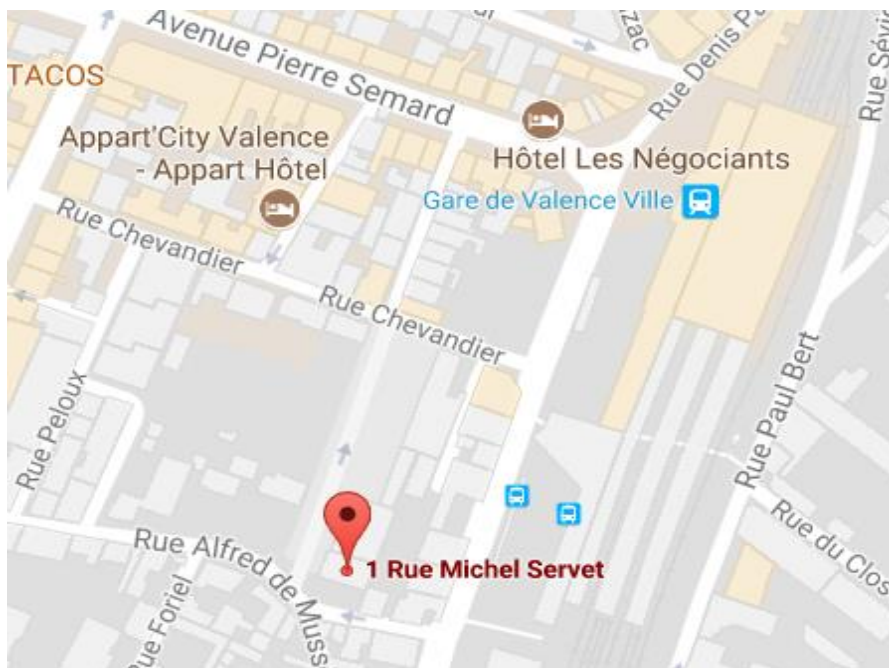
Ci-joint mon règlement total de €

A envoyer ou déposer à la **Maison du Vélo, 1 rue Michel Servet, 26000 Valence** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de REVV, (Règlement en espèces possible sur place aux heures d'ouverture)

L'adhésion inclut l'abonnement à notre bulletin REVVeries (2 n°/an)

Abonnement à la revue "Vélocité" :

La revue de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette
16 € pour 4 n°/an - <http://www.fub.fr> - contact@fub.fr
Demandes d'abonnement et règlement à adresser directement à :
FUB - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg



Yasuo

Notre "trike-man Japonais" de 82 ans, est arrivé à Valence le 30 mai 2018 en provenance de Tokyo avec son propre trike, vélo-couché plié certes mais encore bien encombrant. Il a été accueilli à REVV par Max et un groupe de REVVeurs.



Le 4 juin il a entrepris son périple de plus de 300 km de Portes-lès-Valence au Col du Petit Saint Bernard. Quelques incidents (!) et son rythme zen comme il se doit pour un japonais, lui ont permis de faire le parcours en un mois. Son voyage au point de vue émotionnel a culminé en arrivant au barrage de Roselend où il avait séjourné à l'âge de 26 ans pour rencontrer des ingénieurs du barrage lors de sa construction, dans le cadre de son métier d'ingénieur de génie civil. Son rêve d'aller à vélo dormir dans une petite tente sur les bords du lac de Roselend (1557 m), est devenu réalité le 29 juin 2018. Imaginez son émotion ! Yasuo est allé au-delà de son rêve après deux nuits passées au bord du lac, il est reparti pour aller encore plus haut pour atteindre le Col du Petit Saint Bernard (2173m) le 3 juillet 2018 en pleine forme. Un bel exemple de l'usage du vélo à suivre... L'année prochaine il nous a promis de revenir pour réaliser un autre de ses rêves.



AGENDA DES PROCHAINES BALADES REVV

Nous continuons à découvrir notre région, prendre part à certaines animations et nous rencontrer le temps d'une journée ou d'une après-midi.

Merci à **Coline, René, Christine** et **Albert** pour les échappées belles qu'ils nous proposent.

Nous rappelons que le casque est conseillé pour les adultes, obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Envie de rejoindre notre équipe pour aider à l'accompagnement d'une balade, proposer une idée de parcours ou un lieu à visiter ? Vous êtes bienvenu(e) !
Contact : moniq.bruyere@laposte.net ou 07 82 32 54 56.

Une première balade découverte avec l'association est possible même pour les non adhérents : vous pouvez amener des amis. Pour les suivantes, il est nécessaire d'adhérer pour être couvert par l'assurance. Les visites avec participation aux frais (PAF) sont un agrément complémentaire à la balade : elles ne sont pas obligatoires.

Balades REVV automne-hiver 2018

Dimanche 18 novembre, 10h (pique-nique)

Musée spiritain des arts africains d'Alex - organisation en cours

Mercredi 21 novembre, 14h30

Sortie intergénérationnelle avec René

Samedi 8 décembre, 13h30

Découverte des nouveaux aménagements cyclables sur Valence

Mercredi 19 décembre, 14h30

Sortie intergénérationnelle avec René

Sauf mention contraire, le départ des cyclistes a lieu depuis le **Champ de Mars**



Rendez-vous au kiosque Peynet !

Pour les mises à jour, consultez notre site : www.revv-valence.org/balades